

L'Édito

Le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine (PRS) 2018-2028 a été adopté le 17 juillet dernier par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Nous nous retrouvons dans les évolutions retenues pour la psychiatrie : prévention, promotion, prise en charge à domicile, participation active des patients.

Actuellement le constat fait sur l'état de la psychiatrie est alarmant. Dans notre région les personnels de plusieurs établissements psychiatriques ont été ou sont en grève pour alerter sur le manque de moyens pour soigner les personnes qui leurs sont confiées. De nombreuses personnes malades psychiques sont sans solution au domicile de leur famille qui luttent non seulement pour ces malades mais aussi pour ne pas perdre pied.

L'UNAFAM, association de pairs aidants apporte des soutiens pragmatiques aux familles pour une meilleure prévention et le suivi de la maladie. Pour les familles sont partie prenante dans la détection de la maladie et lors de la sortie de l'hôpital psychiatrique. Les rechutes imprévisibles de la maladie nécessitent la présence de la famille pour pallier aux ruptures du parcours de santé avec des files d'attente par manque de psychiatres ou de places adaptées en établissements médico sociaux.

L'UNAFAM s'est investie au niveau régional pour la préparation du PRS en participant aux groupes de travail de l'ARS sur la santé mentale. Dans les départements les CTS et CTSM (Conseils Territoriaux de Santé Mentale) participent à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PRS.

Maintenant nous sommes engagés dans la réalisation des objectifs dans les territoires, en rappelant notre volonté de participation dans la mise en place et le suivi des projets. Les Centres de Remédiation Psycho-Sociale ont été labellisés en octobre dans plusieurs départements. L'UNAFAM a souligné la nécessité d'une présence active dans ces structures. Les délégations départementales participent à l'application des recommandations en santé mentale dans les PTSM (Projets Territoriaux en Santé Mentale) dans les territoires. Nous commençons à être impliqués dans les projets d'ETP (Education Thérapeutique du Patient) en tant qu'association d'usagers en santé mentale. Les PTA (Plateformes Territoriales d'Appui) en cours de déploiement apportent une réponse à un parcours santé sans rupture. Les CLSM (Conseils locaux de santé mentale) sont mis en place dans les territoires.

Les bénévoles de nos délégations départementales sont très occupés par les instances et les nombreux groupes de travail dont l'harmonisation des finalités sur un territoire sont parfois difficiles à voir. Le Projet Associatif de l'UNAFAM permet d'harmoniser les actions des départements. C'est un outil qu'on doit s'approprier pour dynamiser et rendre cohérentes nos actions. Une des priorités et aussi un défi à relever est la mise en perspective de notre Projet associatif avec le PRS pour en dégager les actions au niveau de la région et dans les départements.

Patrick Dauga
Délégué Régional Nouvelle-Aquitaine



Sommaire

L'édito	p.1
L'agenda régional	p.1
Le Projet Régional de Santé 2018-2028	p.2-3
La labellisation des structures de réhabilitation psychosociale de proximité	p.4-5
Partenariat régional Unafam - Ministère de la justice	p.5
Assemblée annuelle de l'Unafam 64	p.6-7
Ouverture d'un centre « Handi Consult » Limousin	p.7
Brèves des délégations /Représentations	p.8

L'agenda régional

Journée régionale de la performance ambulatoire en psychiatrie le mercredi 21 novembre 2018 à l'auditorium Aquitaine à Pessac (33), organisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Inscription obligatoire en ligne (nombre de places limité) : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/journee-regionale-de-la-performance-ambulatoire-en-psychiatrie-21-novembre-2018-pessac>

Formation continue « accueil » : le jeudi 29 novembre à l'athénée municipal de Bordeaux (33) (complet), le jeudi 13 décembre à l'UDAF 86 à Poitiers (86). Formation réservée aux bénévoles ayant suivi la formation initiale accueil de l'Unafam. Renseignements et inscriptions auprès de la délégation régionale (nouvelle-aquitaine@unafam.org/Tel: 05.45.95.30.38).

Journée d'échanges autour de la mise en œuvre du projet associatif de l'Unafam : le mercredi 5 décembre 2018 à l'Athénée municipal de Bordeaux (33) et le mardi 11 décembre 2018 au centre social du CH Laborit à Poitiers (86).

Journée de réflexion : « Libre adhésion, attendre la demande ou allers-vers ? Question d'éthique » organisée par Santé Mentale Nouvelle-Aquitaine le mardi 8 janvier 2019 au Rocher Palmer à Cenon (33). Inscription avant le 31/12/18 (<https://santementalefrance.fr/actualite/8-janvier-2019-libre-adhesion-attendre-la-demande-/>).

Le Projet Régional de Santé de Nouvelle-Aquitaine : la feuille de route 2018-2028

Après une phase de concertation et de réunions de groupes techniques, auxquels l'Unafam Nouvelle-Aquitaine a participé, le projet régional de santé (PRS), pour la période 2018-2028 a été adopté le 16 juillet 2018. C'est une feuille de route pour coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé en Nouvelle-Aquitaine au bénéfice d'une ambition collective : améliorer la santé de toutes et tous en Nouvelle-Aquitaine. Il a pour enjeu de coller au plus près des besoins des territoires et répondre à la diversité de la région. Ainsi, le PRS sera décliné en douze plans d'actions territoriaux quinquennaux, un pour chaque département. Le PRS vise à répondre aux trois évolutions du système de santé régional : **plus de prévention, plus de prise en charge à domicile et d'inclusion, plus d'offre de soins personnalisée et coordonnée**. Focus sur les actions qui concernent le champ de la santé mentale.

5 défis à relever pour les 10 prochaines années

Le Projet régional de santé (PRS) s'inscrit dans les orientations de la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022 et répond aux spécificités de notre région. Le diagnostic régional et les diagnostics territoriaux ont fait apparaître 5 défis essentiels à relever :

- Le vieillissement de la population : 14% des Néo-Aquitains auront 75 ans et + en 2027, contre 11% à l'heure actuelle,
- Le développement des maladies chroniques : 17 % des Néo-Aquitains souffrent d'une maladie chronique (maladies cardiovasculaires, diabète, cancers, **pathologies mentales**), soit 1 million de personnes,
- L'évolution démographique de la population : la région comptera 320 000 habitants supplémentaires en 2028, soit l'équivalent du Lot-et-Garonne ; et des professionnels de santé : 1/3 des médecins généralistes Néo-Aquitains ont plus de 60 ans,
- Une offre de santé trop orientée vers les soins au détriment de la prévention,
- La nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée.

3 évolutions majeures du système de santé régional

Pour y répondre, le Projet Régional de Santé porte une ambition, amplifier les transformations de notre système de santé régional autour de 3 évolutions majeures :

- plus de prévention et de promotion de la santé,
- plus de prises en charge à domicile et d'inclusion au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics vulnérables),
- plus d'offre de soin personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients.

Pour les personnes souffrant de **troubles psychiques** cela doit se traduire concrètement par le développement des offres alternatives à l'hébergement permanent : accueil de jour, hébergement temporaire d'urgence, centres médico-psychologiques, groupes d'entraide mutuelle...

Le développement des programmes d'éducation thérapeutique du patient et le recours dans les équipes au « patient expert » ou pair-aidant afin d'améliorer la prévention et la prise en charge des maladies chroniques.

Un projet régional de santé tourné vers l'action

La région Nouvelle-Aquitaine est constituée de territoires contrastés, le PRS sera décliné en **plans d'action départementaux** pour adapter la politique régionale aux spécificités de chaque territoire, en lien étroit avec les conseils territoriaux de santé (CTS).

L'impact du déploiement du PRS Nouvelle-Aquitaine sera suivi régulièrement au travers de 18 résultats à atteindre à 10 ans (avec cibles quantifiées). Ils seront évalués grâce à **38 indicateurs « traceurs »** et permettront d'adapter la mise en œuvre concrète de la politique de santé régionale.

Pour répondre à ses objectifs, le PRS est constitué de trois documents : le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) 2018-2028, le Schéma Régional de Santé (SRS) 2018-2023 et le Programme Régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023.

Le COS détermine cinq orientations stratégiques à 10 ans en Nouvelle-Aquitaine.

Pour chacune d'entre elles, des objectifs stratégiques et des résultats attendus à 10 ans ont été définis.

En ce qui concerne la **santé mentale**, nous retiendrons parmi eux :

Orientation 1 : Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé

- Réaffirmer la dimension globale de la santé et sa nécessaire prise en compte dans toutes les politiques (environnement, alimentation, éducation, culture, aménagement du territoire, travail, logement, etc.).
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et développer les compétences de vie.
- Agir sur des déterminants de santé ayant en commun un impact fort sur les maladies

chroniques, la mortalité prématurée et les inégalités de santé : tabac, addictions, suicide, etc.

Résultats attendus : Diminution de la mortalité et des écarts interdépartementaux

Indicateur Traceur (IT): Taux de mortalité prématurée évitable (0-64 ans) pour 100 000 hab.

Cible 2028 : 57 pour 100 000 hab.

Orientation N°2 : Promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires

Les objectifs stratégiques :

- Favoriser les dynamiques d'« aller vers » et de « hors les murs ».
- Optimiser la réponse aux besoins de santé, garantissant les prises en charge ambulatoires, le maintien à domicile et la lisibilité de l'offre pour les citoyens et les professionnels.
- Agir sur les temps d'accès et les délais d'attente aux soins spécialisés et urgents.
- Développer et adapter l'offre de **santé mentale** dans les territoires.
- Diversifier et moduler l'offre d'accompagnement tout au long de la vie.

Résultats attendus : Amélioration de l'accès à la santé sur l'ensemble du territoire

IT: Délais d'accès à une consultation de médecins spécialistes (gynécologues, ophtalmologues, **psychiatres**).

Cible 2028: Diminution des délais d'accès en jours.

IT : Part de la file active « hors les murs » des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sur l'ensemble de la file active.

Cible 2023 : Augmentation.

IT : File active des structures de soins pour public vulnérable : lits halte soins santé (LHSS), lits d'accueil médicalisés (LAM), appartements de coordination thérapeutique (ACT).

Cible 2023 : Augmentation.

IT : Nombre de personnes incluses dans les dispositifs un « chez soi d'abord » et un « logement d'abord ».

Cible 2023 : 200

- **Amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine**

IT : Part dans l'offre médico-sociale des services proposant un accompagnement en milieu ordinaire.

Cible 2023 : 50%

Orientation N°3 : Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé.

Les objectifs stratégiques :

- Décliner dans les territoires une stratégie régionale « parcours ».
- Renforcer la construction collective de réponses inclusives.

Orientation n°4 : Renforcer la place du citoyen et de l'utilisateur au sein du système de santé.

Les objectifs stratégiques :

- Promouvoir et renforcer le rôle du citoyen-usager : dans le soin et l'accompagnement pour lui-même et pour autrui, dans l'organisation et le fonctionnement des services de santé, dans les programmes de formation des professionnels, dans l'élaboration des politiques de santé et dans le fonctionnement des instances de démocratie sanitaire.
- Promouvoir et renforcer la **citoyenneté** des personnes malades et **lutter contre la stigmatisation**.
- Mieux repérer, accompagner et former les aidants

Résultats attendus : *Renforcement du partenariat professionnels de santé / usagers*

en situation de précarité est une priorité du PRAPS Nouvelle Aquitaine 2022-2023. Dans l'ensemble des objectifs opérationnels du PRAPS, des actions relatives à la santé mentale font partie intégrante du plan d'action.

Parmi les objectifs du PRAPS nous noterons le déploiement :

- **des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)** en région. L'objectif est de viser une couverture territoriale de l'ensemble du territoire régional, soit par un renforcement des EMPP existantes, soit par la création d'EMPP sur certains territoires non couverts.

Ce renforcement est complémentaire de l'organisation entre l'EMPP, dispositif intersectoriel, et les missions des secteurs de psychiatrie, notamment pour le passage de relais nécessaire au niveau du CMP dès lors que la démarche de soins est enclenchée, ainsi que de l'articulation avec les besoins somatiques des personnes.

- **« Un Chez soi d'abord » dans l'agglomération bordelaise.** Il s'agit de reloger et d'accompagner dans leur logement des personnes sans domicile fixe avec des pathologies mentales sévères, avec une approche de réduction des risques.

- **Déployer des expérimentations « un logement d'abord » sur d'autres territoires en région.** Des expérimentations triennales, en lien avec les délégations départementales de la cohésion sociale, sont menées en région pour diffuser les pratiques professionnelles et institutionnelles de l'expérience « Un Chez Soi d'abord », en lien avec le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022.

Les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) et les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) sont des outils privilégiés pour favoriser l'accès aux soins et aux droits des populations précaires.

Pour aller plus loin, vous pouvez télécharger les documents complets du PRS sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

Le PRS : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-nouvelle-aquitaine-2018-2018-est-adapte>

Le COS : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2018-08/PRS_NA_2018_COS_07_2018_0.pdf

Le PRAPS : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2018-08/PRS_NA_2018_PRAPS_07_2018_0.pdf

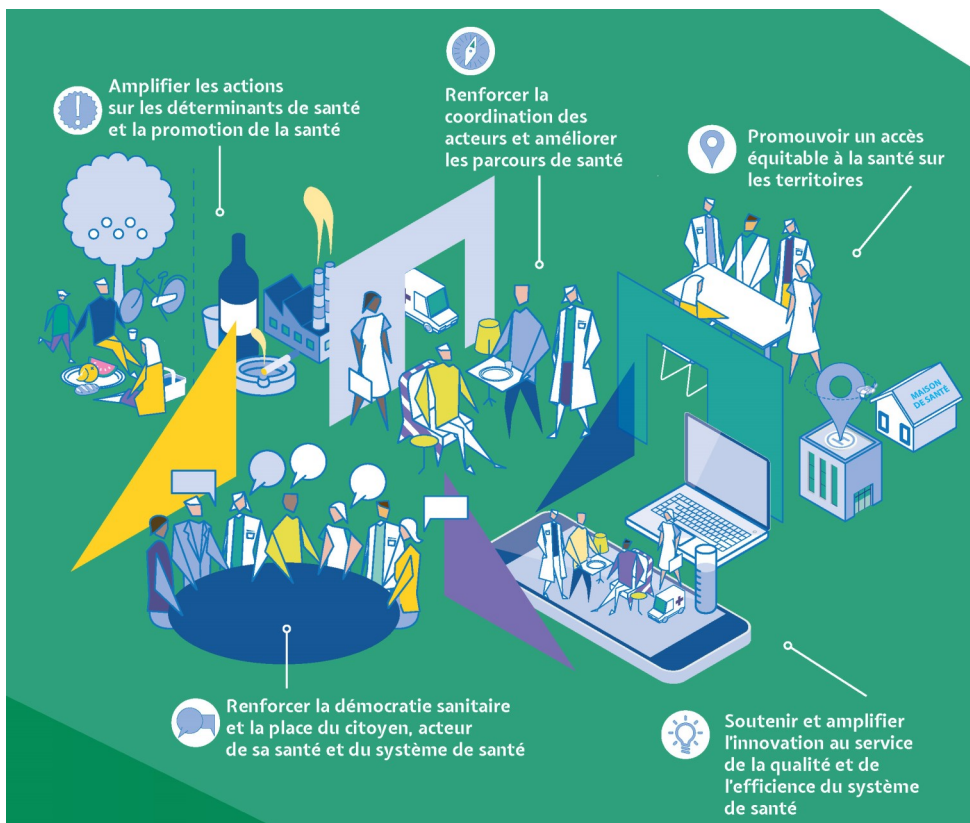


Schéma : 5 orientation stratégique du COS 2018-2028 Nouvelle-Aquitaine (extrait due la plaquette COS 2018-2028 de l'ARS Nouvelle-Aquitaine).

Résultats attendus : *Développement des alternatives à l'hospitalisation à temps complet en Nouvelle-Aquitaine.*

IT : Part de la file active ambulatoire dans les établissements psychiatriques chez les 18 ans et plus.

Cible 2020 : 82%

IT : Nombre et pourcentage de programmes d'éducation thérapeutique associant un usager expert comme formateur.

Cible 2028 : 100 %.

Une priorité du PRAPS : réduire les effets de la précarité sur la santé mentale

La promotion de la santé mentale, l'accès aux soins de santé mentale des personnes

L'Unafam Nouvelle-Aquitaine associée à la labellisation des structures de réhabilitation psycho-sociale de proximité

Le 09 octobre dernier, notre délégation régionale a été sollicitée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine pour participer à la labellisation des structures de Réhabilitation Psycho-Sociale (RPS) de proximité (Niveau 1) rattachées aux établissements autorisés en psychiatrie. A l'issue de l'examen des candidatures, il nous revient ici le soin de décrire ce nouveau dispositif et le rôle que l'Unafam doit y tenir localement.

En France, plus de deux millions de personnes souffrent de troubles psychiques sévères, les maladies mentales représentent le deuxième poste de dépenses de l'Assurance Maladie. La loi du 26 janvier 2016, classe la santé mentale dans les cinq priorités nationales de santé, la santé mentale reste un enjeu majeur de santé publique et d'inclusion sociale. Ainsi la stratégie nationale de santé 2018-2022 réaffirme sa volonté d'améliorer la transversalité et la continuité des parcours en santé mentale.

Dans ce cadre, la collaboration entre sanitaire, médico-social et social visant à favoriser les logiques de parcours de l'utilisateur doit conduire toutes les structures exerçant dans le domaine du handicap psychique à adapter leur offre en formulant des solutions d'accompagnement inclusives (accès à l'éducation, au logement, à l'emploi, aux loisirs...).

Le repérage et la prévention des situations de handicap psychique doivent ainsi permettre d'améliorer l'inclusion sociale et donc de freiner le recours aux longues périodes d'hospitalisation. Pour ce faire il est nécessaire de développer la réhabilitation psycho-sociale (RPS) qui désigne l'ensemble des mesures pouvant contribuer au rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiques, visant à favoriser l'autonomie et le retour à une vie citoyenne, en s'appuyant sur les ressources du cadre de vie.

Cette notion de rétablissement implique de s'inscrire dans la perspective de l'utilisateur qui va lui-même construire son projet, les professionnels venant en soutien. La réhabilitation psycho-sociale se situant à l'articulation de la prise en charge sanitaire et de l'accompagnement médico-social et social.

« Une organisation territoriale »

Dans son Schéma Régional de Santé 2018-2023, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a souligné l'importance de développer la réhabilitation psycho-sociale sur l'ensemble des douze départements.

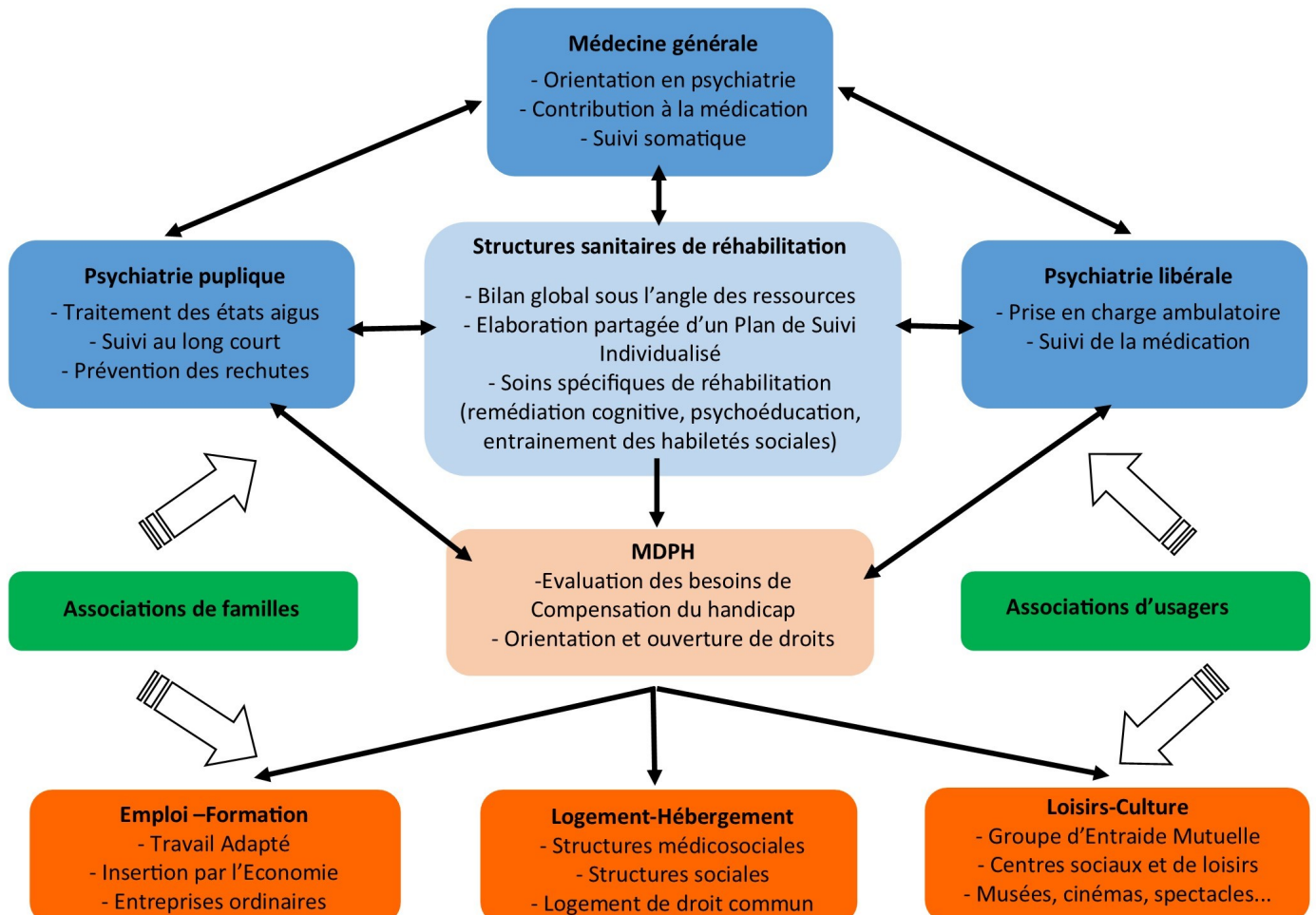


Fig : Positionnement de la Réhabilitation Psycho-Sociale (RPS) dans le parcours de la personne, d'après C.Demily & N.Franck « Schizophrénie, diagnostic et prise en charge », éd.Elsevier-Masson, 2013. (Source ARS Nouvelle-Aquitaine).

Le déploiement de cette réhabilitation s'appuie sur :

- un centre ressource régional situé à Lyon (Niveau 3) avec pour mission : l'information, la formation, la veille, l'animation des centres référents de Nouvelle-Aquitaine.

- Deux centres référents (Niveau 2) situés à Bordeaux et à Limoges ayant une mission de soins (expertise des situations complexes), de réseau et de formation.

- Un réseau territorialisé de soins et de services de proximité de réhabilitation psychosociale (Niveau 1) dans chacun des territoires de santé mentale, réparti sur nos douze départements.

Ces structures de RPS de proximité (Niveau 1) s'adressent aux personnes handicapées psychiques souffrant d'un trouble stabilisé sur le plan clinique. Ces structures ciblent essentiellement les adultes (18-50 ans) avec des activités à privilégier en faveur des jeunes adultes.

La principale mission de ce type de structure est d'offrir des soins et services de RPS avec :

- une évaluation clinique des fonctions cognitives, des capacités préservées de la personne et des facteurs environnementaux ;

- la mise en place d'outils visant à préserver et développer les habiletés sociales et fonctionnelles de la personne ;

- des actions de soutien aux aidants (éducation thérapeutique, groupes de parole...);

- des actions visant à permettre l'inclusion sociale, scolaire, professionnelle,...

- des actions pour développer un maillage partenarial.

Pour favoriser ces pratiques des prestations cibles seront valorisées et mises en œuvre pour les structures labellisées dès 2019 :

- actions de destigmatisation (Semaine d'Information sur la Santé Mentale en lien avec l'Unafam) ;

- actions de soutien au développement de pair aidance (l'Unafam étant pair-aidant famille).

L'Unafam Nouvelle-Aquitaine a ainsi participé à l'examen des candidatures des structures de soins de RPS de proximité qui seront labellisées par l'ARS en 2019. Nous avons appuyé la nécessité qu'un lien entre chaque structure labellisée et un coordonnateur de l'Unafam soit formalisé (comme rappelé dans les dossiers de candidature).

Pour nos familles pairs-aidantes, les structures de RPS de proximité doivent proposer des approches diversifiées : groupes d'éducation thérapeutique, accueils individualisés de la famille, groupes de parole, formation Pro-famille

Nous sommes donc reconnus par l'ARS comme des acteurs importants dans ce nouveau dispositif inclusif. Dispositif essentiel pour les familles que nous représentons afin d'éviter pour les personnes malades psychiques des hospitalisations répétées, des retours en famille non préparés et des périodes d'isolement voire d'errance.

Claude Hamonic

(Représentant de l'Unafam au collège des représentants des usagers de la CRSA).

La déclinaison régionale du partenariat Unafam - Ministère de la justice.

L'Unafam a signé une convention pluriannuelle d'objectif (2017-2019) avec l'administration pénitentiaire concernant les 20% de détenus souffrant de troubles psychiques dans les prisons françaises. L'Unafam s'engage à soutenir les familles, sensibiliser et informer les personnels, faciliter les liens avec les familles. L'administration de son côté s'engage à faciliter le travail des bénévoles de l'Unafam, à faire connaître ses actions et à faciliter le partenariat.

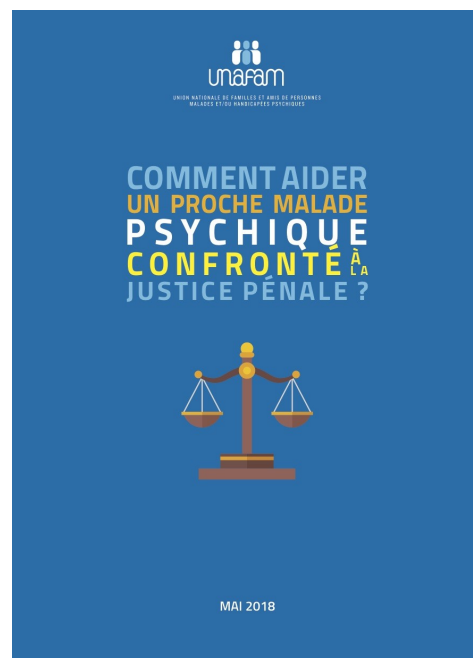
La délégation régionale Unafam Nouvelle-Aquitaine est la région pilote pour la mise en œuvre de cette convention dans les territoires. Des réunions de travail avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) ont eu lieu pour élaborer une déclinaison régionale de cette convention. Elle a été consignée début novembre 2018, pour l'Unafam, par Marie-Jeanne Richard et

Patrick Dauga et par Alain Pompiagne (Directeur Interrégional) pour la DIPS.

En liaison avec le groupe technique national « parcours pénal des malades psychiques », la délégation régionale a constitué un groupe de travail avec quatre départements (Charente, Deux-Sèvres, Gironde, Landes) qui vont avoir un bénévole « référent parcours pénal ». Ces référents vont suivre la formation mise en place par l'Unafam mi-novembre 2018. Ils auront pour mission, entre autre, d'informer les proches de malades psychiques au sujet des problématiques judiciaires (accueil spécifique) et d'animer des actions de sensibilisation en faveur des professionnels de la justice.

Deux autres départements (la Dordogne et le Lot-et-Garonne) ont signifié leur intérêt pour participer à l'expérimentation et l'évaluation de la convention. D'autres pourront les rejoindre en milieu d'année 2019.

Un bilan sera tiré de cette expérience pour faire des propositions visant à une mise en place de coopération des délégations départementales avec les établissements pénitentiaires sur tout le territoire national.



Nouveau guide publié par l'Unafam, disponible dans les délégations (2,50€) ou en téléchargement gratuit sur le site de l'Unafam : <http://www.unafam.org/Comment-aider-un-proche-malade.html>

Pour aller plus loin : Dossier « Prison et psychiatrie » revue trimestrielle de l'Unafam « Un autre regard » n°3 –2018.

Assemblée annuelle de l'Unafam 64 : focus sur une Réponse Accompagnée pour Tous

Pilotée par Dominique Letamendia (délégue Départementale) l'équipe des bénévoles de l'Unafam des Pyrénées-Atlantiques a la volonté de présenter les avancées et évolutions de notre secteur dans le souci d'une bonne information pour que nos proches en situation de maladie et/ou handicap psychique puissent avoir le meilleur parcours possible. Lors de son assemblée annuelle qui a eu lieu le 29 septembre à Salies de Béarn, l'équipe de l'Unafam 64 a donc choisi de porter un éclairage sur les conséquences de la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT). Retour sur les interventions de Roselyne Touroude, Vice-Présidente de l'Unafam et de Dominique Lagrange Directeur de la MDPH des Pyrénées-Atlantiques. La démarche RAPT est un véritable enjeu pour les personnes handicapées psychiques, elle peut améliorer la prise en compte de leurs besoins et apporter une réponse à ces besoins.

Roselyne Touroude participe à la démarche en tant que membre du comité de liaison "réponse accompagnée", qui a été piloté par Madame Desaulle qui est désormais piloté par Marina Drobi (Comité interministériel du handicap).

Roselyne Touroude : La nécessité de co-construire des réponses aux besoins des personnes handicapées psychiques est une impérieuse nécessité, il faut absolument que « notre public » soit pris en compte dans le déploiement de cette démarche : l'UNAFAM a un rôle à jouer.

Une démarche organisée autour de quatre axes complémentaires

La démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » est généralisée sur l'ensemble du territoire national, Elle a pour ambition d'aboutir à une évolution de l'organisation des réponses apportées aux personnes handicapées, à celles et ceux qui sont sans solution, dans leurs familles, maintenues en hospitalisation, voire dans un établissement médico-social avec un accompagnement inadéquat, ou encore à la rue.

Elle est organisée autour de 4 axes complémentaires :

- la mise en place du dispositif d'orientation permanent porté par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- le déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous,
- la création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- l'accompagnement du changement des pratiques professionnelles.

La mise en œuvre de cette démarche implique un changement profond des pratiques pour l'ensemble des acteurs du handicap.

RAPT et personnes handicapées psychiques, quel intérêt ?

RT : Les maladies psychiques chroniques engendrent des situations de handicap complexe, des cas critiques.

De nombreuses personnes sont « sans solution », donc concernées par le déploiement de RAPT, par l'élaboration de Plans d'Accompagnement Globaux (PAG). D'où le développement d'une palette de réponses dites inclusives dans le cadre de la transformation de l'offre d'accompagnement. L'idée de base étant que, en réunissant les expertises et en se coordonnant mieux, il est possible de trouver des solutions territoriales.

La famille n'est pas la solution.

Il faut des relais pour l'accompagnement, penser en termes de « parcours de vie » afin que la personne en souffrance psychique puisse **acquérir le maximum d'autonomie possible.**

Quels sont les objectifs de RAPT ?

RT : - Améliorer la prise en compte et l'évaluation des besoins des personnes.

- Développer des réponses globales, accompagnées, en milieu ordinaire de vie, articulées avec les aides

spécifiques.

- Mieux articuler soignant/social, Cure et Care (« prendre soin »).

Il ne faut pas oublier le lien entre Réponse accompagnée et Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM). C'est un levier pour favoriser le travail de réseau, le changement de pratiques professionnelles, l'échange de pratiques.

Qu'elle est la priorité en matière de santé mentale ?

RT : La priorité est de répondre à un objectif de rétablissement pour les personnes en situation ou à risque de handicap psychique, impliquant, au-delà de la stabilisation de leurs troubles, la promotion de leurs capacités et leur accès à une vie active et sociale choisie.

Au cœur de la démarche RAPT, le droit des personnes à demander l'élaboration d'un plan d'accompagnement global (PAG) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. L'enjeu est d'apporter une réponse accompagnée véritablement élaborée avec la personne et son entourage. Dominique Lagrange est Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des Pyrénées Atlantiques, il est intervenu sur le rôle de la MDPH dans la démarche RAPT et la mise en œuvre des PAG.

Dominique Lagrange : C'est la MDPH qui se voit confier le dispositif d'orientation permanent, et qui doit donc organiser avec une équipe dédiée pluridisciplinaire le cadre de cet accompagnement pour gérer les situations critiques, complexes ou de rupture.

À qui s'adresse une Réponse Accompagnée Pour Tous ?

DL : À une personne en situation de handicap qui, bien qu'ayant une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), n'a aucune prise en charge dans un établissement ou service médico-social, ou est en risque de rupture.

Quel accompagnement est mis en place ?

DL : Une équipe dédiée est créée au sein de la MDPH ; La personne handicapée et sa famille sont reçues lors d'un entretien avec un professionnel pour prendre connaissance de leurs attentes, apprécier leurs besoins d'accompagnement et les alternatives possibles à leur orientation cible. L'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG) peut être envisagée.



Mme Roselyne Touroude,
Vice-Présidente de l'Unafam.



M. Dominique Lagrange, Directeur de la MDPH des Pyrénées-Atlantiques

Qu'est-ce qu'un Plan d'Accompagnement Global (PAG) et comment est-il élaboré ?

DL : Le PAG est l'aboutissement d'une démarche collective pilotée par la MDPH, associant la personne en situation de handicap et/ou son représentant légal, ainsi que l'ensemble des professionnels ou institutions pouvant contribuer à la recherche d'une solution alternative. Un professionnel de la MDPH est désigné comme référent du PAG.

Il s'appuie sur l'engagement de tous pour sa construction et sa mise en œuvre. Un coordinateur de parcours est choisi parmi les organismes contribuant à l'accompagnement. Il est chargé d'alerter la MDPH en cas de difficultés. Le PAG prend fin lors de la concrétisation de l'orientation cible.

Quels sont les changements rendus nécessaires par la réforme pour les MDPH ?

DL : Parmi les améliorations continues de la MDPH il y a :

- une travail d'harmonisation des pratiques,
- la modernisation du site informatique,
- la refonte du formulaire de demande (il sera disponible au printemps dans le 64).

Quel conseil important donnez-vous aux familles ?

DL : Il est souhaitable de se faire aider pour bien remplir ce formulaire et détailler les besoins de la personne concernée, dans les domaines à la fois social, professionnel ou scolaire.

La MDPH et les membres des commissions ont besoin d'informations précises et claires pour se prononcer sur la meilleure orientation possible. Précisons qu'il y aura un paragraphe réservé aux familles qui pourront donner leur témoignage.

Délégation Unafam 64

Ouverture d'un centre « Handi Consult » Limousin

Longtemps demandé par les familles de l'Unafam, l'ex Limousin possède désormais son centre de consultations somatiques dédiés aux patients souffrant de handicap psychique.

Suite à l'appel d'offre du 18 mai 2017, de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, pour l'implantation de centre spécialisés d'accès aux soins somatiques des personnes en situation de handicap sur les territoires ex-Limousin et ex-Aquitaine, le Centre Hospitalier Esquirol de Limoges a ouvert en avril 2018 « Handi Consult » Limousin. Le centre accueille enfants et adultes, résidant dans la Creuse, en Corrèze ou en Haute-Vienne, vivant à domicile ou en institut médico-social.



Logo du nouveau centre de soins somatiques

Ce centre de consultations de soins somatiques est dédié aux personnes en situation de handicap psychique, de déficience intellectuelle ou de handicap mental. Bien qu'intégré dans l'enceinte du Centre hospitalier Esquirol, « Handi Consult » est un lieu complètement indépendant des services psychiatriques comme Cap soins 17 à La Rochelle (voir article dans Unafam infos n°6).

Le centre de soins somatiques vise à offrir une consultation de médecine générale afin d'effectuer un bilan somatique complet chez des patients en situation de handicap psychique ou de déficience intellectuelle. Ce dispositif est inspiré d'un centre créé à Etampes (91) par le Docteur Djéa Saravane, pour s'occuper de la douleur et des soins somatiques des personnes souffrant de pathologie mentales qui ne savent pas verbaliser leur souffrance, si ce n'est par des troubles du comportement. Cette démarche est également entreprise afin de favoriser l'augmentation de l'espérance de vie des patients qui actuellement est réduite de 25% par rapport à la population générale. La première cause de leur décès n'est pas leur handicap mais des pathologies organiques : maladies cardio-vasculaire, diabète...

Une consultation dure près de deux heures et c'est aux soignants de s'adapter aux patients, et non l'inverse. L'architecture des locaux, la couleur des murs, le matériel de soins, tout est fait pour que les conditions soient les meilleures possibles. Les médecins sont formés pour un examen complet.

Sur le plan pratique, « Handi Consult » n'est pas une structure d'urgence. Un rendez-vous n'est donné qu'après une prise de contact avec le secrétariat et avoir rempli une fiche de renseignements. Accompagné d'un aidant, enfants et adultes sont pris en charge par l'équipe dès leur arrivée grâce à un accueil personnalisé. Tout est fait pour que l'attente

soit inexistante et le parcours de soins le plus fluide possible. L'aidant reste présent auprès du patient lors de la consultation afin de favoriser un temps d'écoute et d'échange.

Le bilan somatique inclura à minima une consultation d'évaluation par le médecin, un électrocardiogramme et un bilan sanguin. L'objectif est de mettre en évidence une éventuelle pathologie douloureuse pouvant engendrer une modification du comportement.

Des consultations spécialisées ou examens externes pourront être organisés dans un second temps en fonction de l'évaluation médicale : consultation dentaire, gynécologique, EEG (électroencéphalogramme), radiographies.

Renseignements :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Accueil téléphonique de 9h à 15h

Tel : 05 55 43 12 23

handiconsultlimousin@ch-esquirol-limoges.fr

Suite à l'appel à projet de création de deux « centres spécialisés d'accès aux soins somatiques des personnes en situation de handicap » en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS a validé courant 2017, pour le territoire ex-Aquitaine, le projet d'un centre de soins somatiques présenté par le groupement BAHIA-Fondation John Bost sur le site de la Maison de Santé de Bagatelle à Bordeaux. Ce centre de consultations de soins somatiques pour les cinq départements de l'ex-Aquitaine ne s'adressera qu'aux personnes en situation de handicap qui vivent en institution, et ne sera pas opérationnel avant deux ou trois ans. Nous regrettons que nos proches souffrant de handicap psychique, bien qu'en demande sur ces soins, ne puissent pas bénéficier de ces consultations car vivant pour le plus grand nombre dans leurs familles.

Nous avons exprimé nos réserves auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Patrick Dauga

Marie-Françoise Raillard fait chevalier dans l'ordre national du mérite

Le 14 septembre dernier, Marie-Françoise Raillard, déléguée départementale de l'Unafam Charente, est devenue Chevalier de l'Ordre National du Mérite pour son engagement associatif. C'est François Bonneau, Président du Conseil Départemental de la Charente, qui lui a remis les insignes en présence de nombreux élus, représentants de services de tutelles, professionnels de santé et du médico-social, bénévoles et adhérents de l'Unafam, membres des GEM de Charente, familles et amis.

Marie-Françoise Raillard a rappelé dans son discours de remerciements l'engagement de l'Unafam pour lutter contre la stigmatisation et favoriser l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques. Elle a souligné le courage des personnes malades psychiques, leur volonté à se battre et à vouloir s'insérer dans ce que bien souvent ils nomment : « la vraie vie ». Profitant de la présence de tous les services de tutelles, Marie-Françoise Raillard a insisté sur la nécessité que des dispositifs viables et fiables soient créés pour répondre à cette envie de vivre en société qu'ont ces personnes et qui est un formidable moteur pour leur rétablissement.



François Bonneau, Président du Conseil Départemental de la Charente et Marie-Françoise Raillard, déléguée départementale de l'Unafam Charente lors de la remise des insignes de chevalier de l'ordre national du mérite le 14 septembre 2018 à Montboyer (16).

Nominations

Depuis le 31 juillet 2018, messieurs Claude Hamonic et Philippe Roca sont les nouveaux suppléants de M. Patrick Dauga à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA). Ils succèdent à Messieurs Robert Costanzo et Jean Renaud que nous remercions pour leur participation. L'Unafam Nouvelle-Aquitaine siège au 2^{ème} collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux (associations agréées au titre de l'article L.1114-1).

Service social régional

Madame **Noémie Spanhove**, assistante sociale, répond aux demandes des proches de malades et/ou handicapés psychiques de Nouvelle-Aquitaine (adhérents ou non à l'Unafam) tous **les vendredis** de 10h à 13h au **05 17 86 01 25** (numéro non surtaxé), mail : unafam-na@udaf86.asso.fr.

Nouvelle adresse pour la délégation régionale

La délégation Unafam Nouvelle-Aquitaine a aménagé dans de nouveaux locaux. Notre nouvelle adresse est **3 Rempart de L'Est 16000 Angoulême**.

Formations organisées par les délégations

Formation « **Mieux communiquer avec son proche bipolaire** » les samedis 24 novembre et 01 décembre 2018 à La Rochelle (17). Renseignements : Unafam Charente-Maritime (17@unafam.org / 05 46 00 41 54)

Formation « **Troubles psychiques** » : le samedi 17 novembre à Bordeaux (33) et le samedi 24 novembre à Poitiers (86). Renseignements : Unafam 33 (33@unafam.org / 05 45 95 30 38) et Unafam 86 (86@unafam.org / 06 85 19 29 65)

Atelier d'entre aide « **Prospect** » : les 7,8 et 9 décembre 2018 à Poitiers (86). Les 8-9 et 15-16 décembre 2018 à Bordeaux. Renseignements : Unafam 86 (86@unafam.org / 06 85 19 29 65) et Unafam 33 (33@unafam.org / 05 45 95 30 38)

Formations gratuites, ouvertes aux adhérents et non adhérents de l'UNAFAM.

Nos représentations

Réunions avec la DISP (Direction Interrégionales des Services Pénitentiaires) le lundi 27 août et le jeudi 20 septembre à Bordeaux (33).

Réunion préparatoire le mardi 28 août avec l'Unafam16, le CH. Camille Claudel, et FAS Nouvelle-Aquitaine à Angoulême pour la création d'une maison des usagers au CH. Camille Claudel (16).

Remise de la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à M-F Raillard (voir article) le vendredi 14 septembre à Montboyer (16).

Réunion de la commission médico-sociale de la CRSA le mardi 18 septembre à l'ARS Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux (33).

Rencontre avec les adhérents de la délégation de la Creuse le mardi 25 septembre à la maison des usagers du CH La Valette (23).

Rencontre des délégués départementaux et régionaux de l'Unafam les 27 et 28 septembre à Paris (75).

Réunion de labellisation des structure de RPS le mardi 09 octobre à Bordeaux (33)

Colloque « **Maladie psychique, déni et refus de soins** » de l'Unafam Gironde le 10 octobre à Bordeaux (33).

1^{ères} assises en santé mentale de la Dordogne, organisées par l'Unafam 24, Croix Marine 24 et le CH Vauclaire le samedi 13 octobre à Périgueux (24).

Réunion plénière de la CRSA le 18 octobre à Bordeaux (33).

Réunion du Comité des Experts de stérilisation à visée contraceptive le mardi 30 octobre à Bordeaux (33).

Directeur de la publication : Patrick Dauga

Contributeurs : Françoise Bélézy, Patrick Dauga, Marie-Pierre Guitard, Claude Hamonic, Dominique Letamendia, Marie-Françoise Raillard.

Lettre réalisée avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.